

HONORAIRES DE TRANSACTION SUR VENTES

TRANSACTION SUR VENTE D'HABITATION

et D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

- Forfait Minimum de 8.400 € TTC
- Prix de vente net vendeur ≤ 120.000 € → 7,20 % TTC
- 121.000 € ≤ Prix de vente net vendeur ≤ 999.999 € → 6,00 % TTC
- Prix de vente net vendeur ≥ 1.000 000 € → 5,00 % TTC

TRANSACTION SUR VENTE DE TERRAIN :

- Forfait Minimum de 8.400 € TTC
- Prix de vente net vendeur ≥ 100.000 € → 7,20 % TTC

TRANSACTION SUR VENTE DE FONDS DE COMMERCE :

- Forfait Minimum de 8.400 € TTC
- Prix de vente net vendeur ≥ 70.000 € → 12,00 % TTC

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

GESTION LOCATIVE :

- 9,00 % TTC du montant encaissé

HONORAIRES DE LOCATION

LOCAUX D'HABITATION OU MIXTES (soumis à la loi du 6 Juillet 1989)

	CHARGE BAILLEUR	CHARGE LOCATAIRE
Entremise / Négociation	60 € TTC	0 € TTC
Visite-constitution du dossier locataire - rédaction de bail	10 € / m ² TTC	10 € / m ² TTC
État des Lieux	3 € / m ² TTC	3 € / m ² TTC

HONORAIRES DE LOCATIONS SAISONNIÈRES

- Honoraires de gestion : 19,2 % TTC
- Honoraires de location : 5,8 % TTC

HONORAIRES TTC au 01/01/2020

Taux de TVA en vigueur 20 %